

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2014 – Convocation du 14 mai 2014

Compte rendu affiché le 30 mai 2014

Président de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Claire POINT

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Béatrice THONY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Vincent VIVO, Sylvie MYARD.

Absents représentés

Jean-Jacques DUPERRAY par Guillemette DEBORDE, Ghariba AKROUCHE par Alain MARTIN-RABAUD ; Pascal NICOT par Bernard SABATIER.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Volants	29
Exprimés	29

Objet : Compte de gestion 2013

Le compte de gestion du comptable public (le Trésorier du centre des finances publiques de Neuville), retrace la totalité des opérations effectivement réalisées pour le compte de la commune.

Le compte administratif de l'ordonnateur (Le Maire) et le compte de gestion du comptable public (le Trésorier) doivent être conformes. Pour 2013, cela se vérifie pour la collectivité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du comptable public qui a été tenu à disposition des élus pour consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Compte Administratif 2013,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui des titres de recettes émis et celui de tous les paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrites de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 01/01/2013 et le 31/12/2013, journées complémentaires comprises,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 dans son intégralité,
- **ADOpte le compte de gestion 2013 dressé par le comptable public de la commune.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 mai 2014
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 28/05/2014
- Publication ou affichage le 28/05/2014
Valérie GLATARD, Maire.

